

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
0041 79 688 34 30  
[denis.erni@a3.epfl.ch](mailto:denis.erni@a3.epfl.ch)

Recommandé & Personnel  
Christian LEVRAT  
Route des Colombettes 297  
1628 Vuadens

[Christian.Levrat@parl.ch](mailto:Christian.Levrat@parl.ch)

Estavayer-le-Lac, le 14 octobre 2019  
[http://www.swisstribune.org/doc/191014DE\\_CL.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/191014DE_CL.pdf)

#### COPIE D'UN ENREGISTREMENT QUI CONCERNE VOTRE PARTI

Monsieur le Président du Parti socialiste,

Veillez trouver ci-joint la copie du courrier<sup>1</sup> que j'ai adressé à la Conseillère fédérale Karin KELLER-SUTTER, avec la copie de l'enregistrement.

Vous savez que dans tous les partis, il y a des candidats compétents et intègres pour l'élection au Parlement. Vous savez aussi qu'il peut y avoir des candidats qui trompent le peuple sur leurs véritables valeurs.

Ces candidats peuvent aussi tromper la direction de leur parti sur leurs véritables Valeurs ou sur les avantages illégitimes qu'ils donnent à des tiers, comme l'a fait Pierre MAUDET.

Il est important que vous soyez au courant du contenu de cet enregistrement qui concerne les agissements cachés aux électeurs et vraisemblablement à la direction de son parti par l'ancien Conseiller d'Etat Pierre-Yves MAILLARD. Ce dernier connaissait l'existence de cet enregistrement.

Il a donné des privilèges aux plus riches en sachant qu'ils violaient les Valeurs de notre Constitution, les droits de l'homme et les Valeurs de votre parti. Non seulement il n'a pas appliqué la devise de votre parti :

*« Pour tous sans privilèges », mais il a donné des avantages aux membres d'une organisation criminelle. »*

Il prend actuellement la place de candidats intègres et compétents de votre parti grâce au soutien que lui a accordé Jaques RAYROUD, un membre de l'Etat-major de Michael LAUBER.

---

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/191009DE\\_KK.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/191009DE_KK.pdf)

## *Des Valeurs de Pierre-Yves MAILLARD cachées aux électeurs avec cet enregistrement*

Pierre-Yves MAILLARD pourrait vous expliquer que dans l'enregistrement, ci-joint, vous entendez un PDG qui fait du chantage au boycott économique (limogeage) à un de ses directeurs pour une affaire privée. Le PDG ne pouvait pas connaître cette affaire privée. Pierre-Yves MAILLARD connaît ce PDG.

L'avocat de ce Directeur, Me Rudolf SCHALLER, est intervenu auprès du PDG pour éviter que son client fasse l'objet de pression professionnelle pour cette affaire privée. Le Directeur a refusé de céder au chantage du PDG. Il a été limogé malgré l'intervention de Me Rudolf SCHALLER.

Pierre-Yves MAILLARD pourrait vous expliquer que l'affaire privée était une fausse dénonciation qui implique un des avocats de l'Etat. Cet avocat, soit Me Christian BETTEX, agissant en tant que Bâtonnier, avait interdit au témoin unique d'une fausse dénonciation de témoigner. Le Public qui assistait au jugement, outré par ces méthodes qui font frémir, a déposé une demande<sup>2</sup> d'enquête parlementaire.

### Citation :

*« Lors de cette audience, nous avons été témoins de pratiques utilisées qui font frémir. Elles mettent en cause toute la crédibilité et l'indépendance de notre justice en particulier face à l'Ordre des avocats. Elles violent la Convention Européenne des Droits de l'Homme à laquelle la Suisse a adhéré »*

*« Me Bumet a été cité comme témoin par le Dr Emi. Il est le témoin clé comme l'a annoncé Me Schaller. Lorsque Me Burnet est entendu, il annonce que le Bâtonnier actuel lui a interdit de témoigner, alors qu'il veut témoigner. Il remet au Juge le courrier du Bâtonnier qui lui interdit de témoigner. On n'en saura pas plus. »*

*« Me Schaller déclare ce courrier du Bâtonnier comme sans valeur. Il demande au Juge qu'il fasse témoigner Me Bumet. Le Juge ne le fait pas. Me Schaller demande alors que le Juge porte plainte contre l'Ordre des avocats pour entrave à la Justice. Il souligne que l'Ordre des avocats réduit le pouvoir du Juge. Le juge ne le voudra pas »*

Suite aux faits décrits par la demande d'enquête parlementaire, Pierre-Yves MAILLARD pourrait vous expliquer que Me Rudolf SCHALLER a fait une demande en responsabilité de l'Etat. L'Etat a alors commandé à Me Claude ROUILLER une fausse expertise pour contredire le contenu de la demande d'enquête parlementaire.

Me Rudolf SCHALLER, qui représentait le Directeur limogé, a informé Pierre-Yves Maillard et ses collègues du Conseil d'Etat qu'il pouvait montrer qu'il y avait déni de justice caractérisé avec cette fausse expertise.

Pierre-Yves MAILLARD avec ses collègues, pour faire taire Me Rudolf SCHALLER, l'ont tout simplement privé du droit garanti par la CEDH et la Constitution vaudoise de pouvoir représenter ce Directeur sur cette fausse expertise.

Je souligne que Pierre-Yves MAILLARD savait que Me Rudolf SCHALLER avait la procuration et le mandat de représenter son client, soit le Directeur limogé avec ce chantage fait par le PDG.

J'ajoute que Pierre-Yves MAILLARD et ses collègues ont de plus utilisé cette fausse expertise pour vicier la procédure devant le Tribunal civil. Me Rudolf Schaller a continué à dénoncer la violation crasse des droits fondamentaux.

Pour mettre fin aux protestations de Me Rudolf SCHALLER, Pierre-Yves MAILLARD et ses collègues ont demandé à Me Christian BETTEX de les représenter.

---

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/051217DP\\_GC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf)

C'est odieux. C'est une violation crasse du respect des droits fondamentaux, puisque Pierre-Yves MAILLARD savait que Me Christian BETTEX est le Bâtonnier qui a créé des millions de dommages en empêchant le témoin unique de la fausse dénonciation de témoigner. Il savait que Me Bettex ne pouvait pas à la fois avoir créé le dommage en tant que Bâtonnier et à la fois représenter l'Etat pour empêcher Me Schaller de représenter son client.

Vous pouvez constater que c'est une affaire beaucoup plus grave que l'affaire Pierre MAUDET. Il y a eu intention de nuire aux victimes pour avantager des criminels.

Ces agissements ne représentent pas les Valeurs de votre parti que vous défendez publiquement.

Il n'y a aucune raison que des élus socialistes donnent des avantages à des membres de confréries d'avocats en violant les droits fondamentaux de l'Homme.

Les élections fédérales sont viciées par la candidature de Pierre-Yves MAILLARD, lequel a caché au peuple ses Valeurs réelles.

De plus, c'est inquiétant que le Procureur Général Jacques RAYROUD, membre de l'Etat-major de Michael LAUBER, prononce un non-lieu avec refus d'entrer en matière au moment où les listes électorales sont distribuées.

A noter que Jacques RAYROUD, Procureur Général de la Confédération, connaissait la demande d'enquête parlementaire et le dossier depuis plus de deux ans !

Du moment que Pierre-Yves MAILLARD est élu pour représenter les Valeurs du Parti socialiste, vos électeurs doivent connaître cet enregistrement et sa portée.

Je me tiens à disposition de la direction du parti pour un entretien enregistré et public avec Pierre-Yves MAILLARD pour clarifier ses agissements que je considère indigne d'un membre du Parti socialiste.

Veillez agréer, Monsieur le Président du Parti socialiste, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/191014DE\\_CL.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/191014DE_CL.pdf)